

Livret d'accueil

J'entre à l'école élémentaire



Ecole primaire de Cavignac

100 Avenue de Paris

33620 Cavignac

Tél. : 05.57.68.67.21

1/. Quelques informations pratiques.....	3
L'école.....	3
Les horaires.....	3
Le personnel de l'école.....	4
Le rôle du cahier de liaison.....	4
2/. Les partenaires de l'école.....	4
La mairie.....	4
Le multisports.....	5
L'association d'aide aux devoirs.....	5
Les diabolins.....	5
3/. L'aide aux enfants en difficultés.....	5
L'aide personnalisée.....	5
Le RASED.....	5
4/. Le conseil d'école et les représentants des parents d'élèves.....	6
5/. La Coopérative scolaire.....	6
6/. Santé et bien être des enfants.....	6
La santé à l'école.....	6
Quelques conseils afin de favoriser le bien être à l'école.....	7
L'usage de la télévision et de l'ordinateur.....	7
7/. Quelques billes pour faire les devoirs à la maison.....	7
Le lieu.....	7
L'heure.....	7
Le bruit.....	8
Le rôle de la personne accompagnante.....	8
Le matériel.....	8
Le temps passé.....	8
L'ambiance.....	8
La vérification.....	8
La relecture des consignes.....	8
Mais surtout.....	8

Ce livret a été élaboré en collaboration avec l'équipe municipale et les parents d'élèves élus. Son but est de faciliter la vie de tous au sein de l'école en informant et en répondant aux questions des parents.

1. Quelques informations pratiques

L'école

L'école de Cavignac est intégrée au RRS (Réseau de Réussite Scolaire) dépendant du collège de Saint Yzan de Soudiac. Le RRS bénéficie de subventions particulières permettant aux écoles de ce réseau de mettre en place des projets communs tels que la publication du journal Zéphyr, l'organisation des comités de lecture.

Le RRS fait partie de la circonscription de Blaye dont l'inspecteur de l'éducation nationale est Monsieur Kessas.

Les horaires

Il est important pour vos enfants et pour l'organisation du temps scolaire que ces horaires soient respectés.

Entrée des élèves :

8h35 – 8h45

13h50 – 14h00

Sortie des élèves :

12h00

16h45

Si votre enfant n'est pas inscrit à la garderie, vous veillerez à vous organiser pour qu'il soit récupéré à l'heure.

Le personnel de l'école

La directrice

Mme Goux

Les enseignants

PS : Mme Rodrigues

PS-MS : Mme Goux

MS-GS : Mme Maury

GS-CP : Melle Comblon

CP-CE1 : Melle Arnaud

CE1-CE2 : Melle Besson

CE2-CM1 : Melle Gajac

CM2 : Mme Lancuentre

Poste de décharge : Melle Sénac

Poste de remplaçant ZIL : Laurys Planet



Les agents de service

Cantine : Monique Roumain

PS : Chantal Flore

PS-MS : Marie-France Da Costa

MS-GS le matin et garderie : Françoise Seguin

MS-GS l'après-midi : Dominique Hervé

GS-CP : Lisa Le Du

Aide à la surveillance de la cour : Sandrine Gradaive



Le rôle du cahier de liaison

En début d'année scolaire, une **réunion d'information** est organisée.

Les enseignants mettront en place un **cahier de liaison** dans lequel figurent toutes les informations essentielles à la vie de l'école (sorties scolaires, réunions, vie de la classe...). Nous vous remercions de **vérifier chaque soir** ce cahier et de **signer** impérativement chaque mot pour montrer que vous en avez pris connaissance. De même, prenez l'habitude de **regarder régulièrement les affichages** qui vous sont destinés, situés à l'entrée de l'école côtés maternelle et élémentaire. Sur ce tableau vous pouvez trouver le compte-rendu du conseil d'école, le nom des délégués des parents d'élèves,...

Dans ce cahier, vous pouvez écrire pour **prévenir d'une absence** ou bien **en justifier** une, demander un rendez-vous mais aussi nous informer sur votre enfant, sur un changement de coordonnées.

Nous vous rappelons qu'en cas d'absence de votre enfant, vous avez l'obligation de **prévenir l'école le matin même**. Vous noterez également un mot dans le cahier de liaison de votre enfant à son retour.

Au-delà d'un certain nombre d'absences injustifiées, l'équipe enseignante devra informer sa hiérarchie.

A partir du CP, lorsque vous écrivez un mot dans ce cahier, signalez -le à votre enfant pour qu'il prévienne son enseignant.

2. Les partenaires de l'école

La Mairie

La mairie est en charge de l'entretien et du fonctionnement de l'école. Elle gère également le service de cantine et de garderie. Toute question relative à la garderie ou à la cantine doit donc être traitée avec la mairie.

Le tarif du repas de la cantine est de **2,35€**. Elle est ouverte à tous les enfants. A partir de 6 ans, il est souhaitable que les enfants parviennent à couper leur viande seul, ceci afin de faciliter le bon déroulement du temps cantine.



L'inscription se fait en mairie aux dates et horaires fixés par la Commission aux Affaires scolaires.

La garderie donne la possibilité d'accueillir les enfants inscrits dès 7h15 et le soir jusqu'à 18h45. Le tarif (compris entre 0,50€ et 2€) est établi en fonction du quotient familial. Elle est ouverte aux enfants dont les deux parents travaillent. L'inscription se fait en mairie aux dates et horaires fixés par la Commission aux Affaires scolaires. Les justificatifs à fournir pour l'inscription sont :

- L'attestation d'emploi de chacun des parents.
- Une photocopie du carnet de vaccinations.
- L'assurance périscolaire, à fournir au plus tard au 30 septembre.

Tél. mairie: 05-57-68-60-40 Tél. garderie: 05-57-94-75-68

Le multisports

Le multisports permet aux enfants de pratiquer des activités sportives après l'école, à partir du CM1.

L'association d'aide aux devoirs

L'association de l'aide aux devoirs qui aide certains élèves à faire leurs devoirs, le nombre de place est limité et leur attribution se fait sur proposition des enseignants.

Les diabolotins

« Les diabolotins » est une association de parents d'élèves. Leur rôle est d'organiser des événements, des ventes afin de récupérer des fonds pour les projets de l'école. Par exemple, les sommes récoltées peuvent servir à l'achat de matériel de sport ou aider au financement des sorties. Si vous souhaitez devenir bénévole dans l'association, vous pouvez contacter Mme Beaudoin au 05-56-38-96-84.



3. L'aide aux enfants en difficultés

L'aide personnalisée

- Elle concerne les élèves présentant des difficultés ponctuelles, par groupes de 2 à 6 élèves.
- Elle est dispensée par les enseignants lors de la pause entre midi et 13h50 ou après 16h45.
- Elle s'effectue avec l'accord des parents après proposition de l'équipe enseignante.

Le RASED

Les membres du Rased interviennent sur des enfants en grande difficulté scolaire. Ces enfants sont pris en dehors de la classe, en petit groupe pendant le temps scolaire pour travailler des compétences ciblées.

Présentation de l'équipe du RASED :

Brigitte Auzon, enseignante référente

Johanna Sotin, psychologue scolaire

Laëtitia Calderara, médecin scolaire

Françoise Mathé, maîtresse E.

Trois visites médicales ont lieu au cours de la scolarité de votre enfant à l'école primaire.

- En petite section, cette visite est effectuée par le médecin de la P.M.I.
- En grande section, cette visite est effectuée soit par le médecin scolaire, soit par l'infirmière scolaire.
- En C.E.2, cette visite est effectuée par l'infirmière scolaire.

4. Le conseil d'école et les représentants des parents d'élèves

En début d'année vous allez être amenés à élire des représentants des parents d'élèves. Leurs noms seront publiés sur le tableau d'affichage ainsi que sur un mot que l'on vous fera passer. Ils établissent un lien entre l'école et vous et peuvent servir de médiateur si nécessaire.

Les parents élus assistent au conseil d'école qui a lieu trois fois par an. Le conseil d'école réunit la directrice, les enseignants, des représentants de la mairie, ainsi que les membres du RASED de l'école. Ce conseil a pour but de faire le point sur le fonctionnement de l'école (effectifs, matériel, entretien) et les projets pédagogiques. Pendant le conseil d'école, les représentants des parents peuvent poser des questions et donner leur avis sur les problèmes de l'école. Il est donc important que vous fassiez remonter les questions et remarques par le biais du cahier de liaison.

A l'issue de chaque séance, un compte rendu est rédigé et publié sur le tableau d'affichage.

5. La Coopérative scolaire

L'argent de la coopérative scolaire sert à **enrichir le quotidien de la classe et de l'école** : spectacles, sorties scolaires avec ou sans nuitées, financement de projets, achat de livres, de jeux éducatifs ou récréatifs, de logiciels, de matériel de sport et d'arts, d'ingrédients pour la cuisine, ...

Deux fois par an, nous vous invitons à donner pour la coopérative scolaire le montant que vous souhaitez. La gestion de l'argent est contrôlée par l'Office Central de la Coopérative à l'Ecole (OCCE).

Nous vous remercions de libeller vos chèques à l'ordre de « **Coopérative scolaire de Cavignac** » et de faire **l'appoint en espèces**.

6. Santé et bien être des enfants

La santé à l'école

Les enfants doivent être propres et en bonne santé.

Si votre enfant a un problème de santé particulier ou une allergie, un PAI (Projet d'accueil individualisé) sera réalisé en collaboration avec le médecin scolaire. En dehors de ce cadre, aucun médicament ne peut être donné à l'école.

Toute maladie contagieuse doit être signalée à la directrice. Dans ce cas, l'enfant ne sera réadmis à l'école que sur présentation d'un certificat médical attestant la guérison.

Quelques conseils afin de favoriser le bien être à l'école

Le **sommeil** est une des clés de la réussite à l'école, un enfant doit dormir entre 10 et 12 heures par nuit afin d'avoir la concentration suffisante pour réaliser les apprentissages de la journée.

Les enfants étant amenés au cours de la journée à effectuer des activités physiques (dans la cour de récréation et en salle de motricité) et parfois salissantes (peinture, collage...), il est important de les habiller de façon pratique (vêtements faciles à mettre et à enlever tout seul, chaussures à scratch en maternelle, éviter les bretelles, salopettes, ceintures, claquettes, talons hauts.) Une tenue correcte est exigée même en été (pas de dos nus et de t-shirts trop courts....)

Les piercings et autres bijoux sont fortement déconseillés et l'école n'est pas tenue responsable en cas d'accident et de perte lié à ces objets.

Par ailleurs, il est interdit d'amener des jouets ou objets personnels à l'école.

Chaque année, une quantité importante de vêtements est laissée à l'école. Il est donc important pour que l'on puisse reconnaître les vêtements, que les noms et prénoms soient écrits dessus.

L'école prête des vêtements de rechange en cas de nécessité, merci de les rapporter rapidement et propres.

Votre enfant doit arriver à l'école en ayant déjeuné suffisamment, car seuls les fruits ou les compotes seront tolérés pendant le temps de récréation.

L'usage de la télévision et de l'ordinateur

L'usage de la télévision, l'ordinateur et la console est à limiter pour le bien-être de votre enfant et pour sa réussite scolaire, en effet :

- Être devant un écran avant de s'endormir empêche l'endormissement, il est plutôt conseillé de lire une histoire, c'est un moment de calme et d'échange qui favorise la communication et le développement intellectuel de votre enfant.

- Être devant un écran le matin n'est pas non plus conseillé. Ce que votre enfant mobilisera en concentration devant l'écran ne sera plus disponible pour les apprentissages de la journée.

7. Quelques billes pour faire les devoirs à la maison

Le lieu

Vérifiez que votre enfant est toujours correctement installé, dans un lieu calme et agréable pour lui.

L'heure

Trouvez une heure qui convient à l'enfant et à la vie de famille. Installer une habitude de travail. Cherchez à ce que l'enfant se mette au travail de lui même..

Le bruit

Veillez à ce que la télévision soit éteinte Le bruit peut être un obstacle à la concentration... Veiller à ce que ses frères et sœurs, s'il en a, ne le dérangent pas.

Le rôle de la personne accompagnante

Une personne doit vérifier le bon déroulement du travail à la maison. Cette personne peut être dans la même pièce mais pas obligatoirement.

- S'assurer de la compréhension du travail avec l'enfant.
- Laisser l'enfant travailler seul.
- Intervenir et l'aider à sa demande.

Le but étant de rendre l'enfant le plus autonome possible dans son travail personnel.

Le matériel

- S'assurer que le matériel nécessaire est disponible.
- Apprendre à bien préparer son cartable.
- Connaître les personnes qui peuvent « dépanner » (copains, voisins...)

Le temps passé

Ne pas dépasser un temps de 20 minutes pour le cycle 2 (CP et CE1) ou de 30 minutes pour le cycle 3 (CE2, CM1 et CM2).

En cas de difficulté ou de blocage, n'hésitez surtout pas à venir en parler avec l'enseignant.

L'ambiance

Restez calme et disponible. Il vaut mieux signaler les difficultés rencontrées plutôt que de forcer l'élève et finir par se fâcher et donner à l'enfant l'impression d'un échec.

La vérification

Pour vérifier son travail l'enfant peut simplement en parler, montrer, réciter ou essayer de l'expliquer avec ses mots.

La relecture des consignes

L'enfant n'a pas compris ce qu'il doit faire ? Il suffit souvent de lui relire la consigne à voix haute et de la lui faire redire avec ses propres mots. Il est aussi possible à la personne qui aide, de redire la consigne avec des mots simples.

Mais surtout...

Chacun à sa façon peut aider son enfant et chaque enfant peut progresser et réussir. L'intérêt que vous porterez au travail de votre enfant se reflétera dans l'intérêt qu'il y portera lui-même.

L'équipe pédagogique reste à votre disposition pour tous compléments d'informations et vous souhaite à tous une bonne rentrée.